  

**QIIRO vous propose des modèles de documents juridiques éprouvés, à jour des dernières réformes et règlementations en vigueur. Néanmoins, nos modèles restent généraux et nécessitent d’être adaptés.**

**En cas de doute sur la rédaction ou les conséquences juridiques de l’un de nos modèles de documents, nous vous recommandons l’accompagnement par un professionnel du droit.**

Vente en consignation

Le présent contrat de vente en consignation est établi entre :

1 - M. *(Nom consignateur)*,

Ci-après dénommé "Le Consignateur" ;

ET

2 - M. *(Nom consignataire)*,

Ci-après dénommé "Le Consignataire".

Les parties aux présentes ont convenu et arrêté ce qui suit :

**Article 1 - Objet du contrat**

Le Consignateur remet en dépôt au Consignataire, qui accepte, les marchandises dont la désignation suit, à charge pour ce dernier de les vendre pour le compte du Consignateur, aux conditions relatées ci-après.

**Article 2 - Désignation**

Les marchandises, objet de la présente vente en consignation, sont les suivantes *(Objet vente)*.

**Article 3 - Propriété - Jouissance**

1 – Propriété

Pendant toute la durée du présent contrat les marchandises déposées demeurent la propriété exclusive du Consignateur jusqu'à leur acquisition par un tiers au magasin du Consignataire.

2 – Jouissance

Le Consignataire aura la jouissance des marchandises contractuelles au jour de leur réception, au lieu et à la date ci-après fixés.

**Article 4 - Obligations du consignateur**

1 – Livraison

Le Consignateur s'oblige à livrer les marchandises contractuelles au magasin du Consignataire, situé à *(Lieu livraison)*, à la date du *(Date livraison)*. La réception des marchandises aura lieu le même jour.

A défaut de toute livraison des marchandises contractuelles dans le délai de *(Nombre de jours)* jours courant à compter de cette date, le Consignataire pourra, si bon lui semble, résoudre de plein droit le présent contrat, sans qu'une mise en demeure préalable du Consignateur ne soit nécessaire.

Tous les frais relatifs aux opérations de livraison sont à la charge exclusive du Consignateur.

2 – Reprise

Le Consignateur s'oblige à reprendre toute marchandise livrée au magasin du Consignataire et n'ayant pas trouvé acquéreur dans le délai de *(Nombre de mois)* mois courant à compter de sa livraison.

Tous les frais relatifs aux opérations de reprise sont à la charge exclusive du Consignateur.

3 – Informations

Le Consignateur s'oblige à apporter gracieusement au Consignataire toutes informations et conseils commerciaux ou techniques utiles à la mise en vente des marchandises déposées.

**Article 5 - Obligations du consignataire**

1 - Conservation des marchandises

Le Consignataire s'oblige à stocker et conserver, à ses frais, les marchandises déposées dans des conditions qui préservent leur identité, leurs qualités et leur aspect.

Il s'engage à ne pas mettre à la vente des marchandises dont l'aspect ou la nature auraient été altérés, quelque soit l'origine de ces altérations.

Le Consignataire est seul responsable à compter de leur réception des dommages subis par les marchandises livrées et de ceux qu'elles pourraient faire subir aux tiers, sauf cas de force majeure.

En cas de manquement ou d'avarie, le Consignataire s'oblige à rembourser au Consignateur, le prix de vente de la marchandise perdue ou altérée.

Le Consignataire s'oblige à assurer le stock de marchandises déposées auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable contre l'incendie, le vol et autres risques.

2 - Conditions de vente

Le Consignataire s'oblige à présenter à la vente, en son magasin ci-dessus visé, les marchandises déposées aux prix fixés par le Consignataire et dans les conditions suivantes *(Conditions) (Emplacement, présentation, conditions de vente)*.

Il s'oblige à communiquer au Consignateur, chaque mois, pendant la durée du présent contrat, un relevé mensuel faisant apparaître les quantités de marchandises contractuelles vendues et stockées.

3 - Restitution du prix de vente

Le Consignataire s'oblige à remettre intégralement au Consignateur, le *(Date)* de chaque mois, les sommes correspondantes aux prix des marchandises déposées et vendues à tous tiers, à l'exception du pourcentage sur lesdites ventes conservées par lui, à titre de rémunération, comme ci-après visé.

4 - Restitution des marchandises

Le Consignataire s'oblige à mettre à la disposition du Consignateur, dans les meilleurs délais, les marchandises déposées qui n'auraient pas trouvé acquéreur dans le délai susvisé.

Il en est de même en cas de résiliation ou d'expiration du présent contrat.

**Article 6 - Rémunération**

En rétribution de sa mission, le Consignataire a le droit à une rémunération correspondante à (% du prix HT) % du prix de vente hors taxes des marchandises déposées en son magasin et vendues par ses soins.

**Article 7 - Durée**

Le présent contrat est consenti et accepté pour une durée de *(Nombre d'années)* années courant à compter du *(Date effet contrat)*.

A l'expiration de cette période, soit le *(Date fin contrat)*, le présent contrat prendra fin de plein droit, sans aucune possibilité de reconduction.

*Ou : A l'expiration de cette période, soit le (Date fin contrat), le présent contrat prendra fin de plein droit.*

*Il pourra être renouvelé dans les conditions qui suivent.*

*A l'arrivé du terme du présent contrat fixé d'un commun accord entre les parties à la date du (Date fin contrat) comme relaté ci-dessus, celui-ci se poursuivra par tacite reconduction pour une durée de (Nombre d’années) années courant à compter de cette date, à défaut de volonté contraire manifestée par l'une ou l'autre partie selon les modalités ci-après.*

*La partie qui souhaite mettre fin au contrat à son terme doit adresser par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier à l'autre partie sa décision au moins (Nombre de jours) jours avant cette date.*

**Article 8 - Cession du contrat**

Le présent contrat est conclu "*intuitu personae*" et ne saurait, à titre principal ou accessoire, faire l'objet d'aucune cession ou transmission à titre gratuit ou onéreux.

En cas de cession, de location-gérance, de donation ou d'apport en société du fonds de commerce du Consignataire, sous quelque forme que ce soit, ou de son décès, le Consignateur aura la faculté de résilier le présent contrat de plein droit.

**Article 9 - Divers**

*(Détaillez ici les éléments supplémentaires divers qui sont convenues par les parties et qui n’entrent pas dans les autres articles)*

Fait à *(Ville)*, le *(Date)*,

En *(Nombre d’exemplaires)* exemplaires.

Le Consignateur Le Consignataire

*(Signature) (Signature)*